

Projet de mandat du Grand Périgueux 2014-2020

« Terre de talents »

Le présent **Projet de mandat** constitue la feuille de route des élus et services de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux pour la période 2014-2020.

Document d'orientation général et multisectoriel, il s'inscrit dans la suite du processus de fusion de la Communauté d'Agglomération Périgourdine et de la Communauté de Communes d'Isle Manoire, intervenue officiellement le 1^{er} janvier 2014, et reflète la **vision partagée des élus** concernant l'avenir de la nouvelle intercommunalité du Grand Périgueux.



Ce Projet de mandat est le **fruit d'une démarche de réflexion collective et prospective** qui a duré plusieurs mois. Il s'appuie sur deux diagnostics complémentaires réalisés en 2013-2014: un diagnostic territorial d'une part, reposant principalement sur des analyses statistiques, et un diagnostic sociétal d'autre part, enrichi par une vaste concertation des élus, partenaires institutionnels, acteurs sociaux et représentants d'habitants du territoire. Il intègre également les résultats d'un travail mené avec les services du Grand Périgueux et des communes membres sur leur vision de l'avenir du territoire, réalisé en septembre-octobre 2014. Sur cette base, les élus du Grand Périgueux se sont réunis à 7 reprises entre septembre et décembre 2014, en séminaires et ateliers de travail, pour définir ensemble les contours de la stratégie de développement et d'intervention du Grand Périgueux pour la période 2014-2020, présentée dans ce document.

A l'image du processus participatif qui a mené à son élaboration, ce Projet de mandat a pour objectif de **rassembler les forces autour d'un projet ambitieux de développement territorial** : les élus du territoire en premier lieu, mais aussi les services de l'agglomération et des communes membres, les forces vives du territoire, ainsi que les partenaires institutionnels à d'autres échelles (Etat, Région, Département notamment), qui seront sollicités pour leur soutien politique, technique et financier.

En cherchant à conjuguer efficacement les aspirations de tous, ce Projet de mandat crée les conditions d'une nouvelle aventure collective, qui s'appuiera sur les nombreux atouts du territoire et sur la force et la dynamique de la nouvelle intercommunalité de projet pour **assurer un développement durable et performant du Grand Périgueux, au service de ses habitants.**

Dégager des marges de manœuvre financières pour réaliser les actions utiles au développement du territoire

Les lois de finances conduisent à une baisse programmée des dotations globales de fonctionnement aux EPCI. Dans ce contexte, les territoires doivent se ménager des marges de manœuvre pour leurs investissements et éviter ainsi que leurs dépenses ne portent que sur du fonctionnement.

Quelle que soit sa santé financière actuelle, une ville ou un EPCI se retrouve face à l'enjeu majeur de résoudre à absorber la baisse des dotations. Ce contexte budgétaire national laisse apparaître des contraintes nouvelles pour toutes les collectivités du territoire, quelles que soient leurs tailles ou leurs formes juridiques.

Ainsi, la perte financière engendrée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement au titre du pacte de confiance et de responsabilité, devrait augmenter chaque année pour atteindre la somme de 3,2M€ par an à partir de 2017 pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Sur le territoire du Grand Périgueux, cet effort considérable devrait être en partie atténué à hauteur de 1,6M€ par an grâce au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) dont le territoire sera bénéficiaire et non contributeur. Cette ressource, d'un montant estimé à 3,2M€ en 2017 et partagée par moitié entre le Grand Périgueux et les communes, devrait par ailleurs conserver une certaine dynamique jusqu'en 2020 et ce dans le cadre d'une répartition entre EPCI et communes.

Dans ce contexte de raréfaction de l'argent public, la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux devra également réaliser des efforts de gestion pour permettre de maintenir sa bonne situation financière mais également porter une ambition forte en termes d'investissements.

L'EPCI n'étant que faiblement endetté, le présent projet de mandat souhaite confirmer cette ambition forte qui pourrait atteindre un effort d'investissement de l'ordre de 20 millions d'euros par an répartis comme suit : 10M€ emprunt, 4 à 5M€ d'autofinancement et 4 à 6M€ de subventions externes.

Pour y parvenir, la CA du Grand Périgueux devra également s'engager dans une dynamique « gestionnaire » permettant d'aboutir à un effort global de la section de fonctionnement de l'ordre de 3 à 4M€ par an d'ici 2017-2018.

La CA du Grand Périgueux s'inscrit dès lors dans une volonté affichée d'un plan pluriannuel d'investissements qui pourrait atteindre 100 à 120 M€ durant le mandat et ainsi venir également en soutien du monde économique.

Valoriser avec fierté les atouts de notre territoire et affirmer son poids et son rôle au sein de la nouvelle grande région Sud Ouest

Composé de 33 communes et accueillant un peu plus de 91 000 habitants (INSEE 2011), le Grand Périgueux abrite le chef lieu du département de la Dordogne (Périgueux) et se situe au cœur d'un ensemble de pôles urbains plus ou moins concurrents, entre l'Atlantique et le Massif central. Localisé aujourd'hui au sein de l'arc intérieur de la région Aquitaine, plutôt en marge, le territoire va se retrouver demain dans une **position au cœur de la nouvelle grande région Sud-Ouest**. Dans le contexte de réforme territoriale, le Grand Périgueux dispose d'une **opportunité sans précédent de s'affirmer au niveau régional et de confirmer son rôle de « moteur »** pour le développement de son bassin de vie et de l'ensemble du département de la Dordogne.

Pour saisir pleinement cette opportunité, le Grand Périgueux doit travailler simultanément dans **deux directions complémentaires**, à deux échelles :

- **D'une part en interne**, le Grand Périgueux doit conforter sa nouvelle identité et son statut de pôle intercommunal majeur en se lançant dans **un projet de développement territorial fort et ambitieux**, appuyé sur les nombreux atouts et les spécificités qui font la force et la fierté du territoire et qui servent son attractivité démographique, économique et touristique. C'est l'objet de ce Projet de mandat, qui définit un certain nombre d'objectifs et de champs d'intervention pour les années à venir visant à la fois à renforcer le **développement durable** du territoire et à garantir sa **cohésion interne**, tout en plaçant **l'humain au cœur des préoccupations**.
- **D'autre part vis-à-vis de l'extérieur**, dans un contexte territorial en évolution où d'autres pôles peuvent s'affirmer, le Grand Périgueux doit **renforcer son poids, son rayonnement et sa lisibilité** pour éviter d'être noyé dans un nouvel ensemble et, au contraire, s'imposer comme un acteur incontournable, leader au niveau départemental et pôle d'équilibre au niveau régional. Cette ambition impose de **s'ouvrir davantage au territoire aquitain**, dans le cadre de coopérations interterritoriales ciblées visant aussi bien à conforter le statut du Grand Périgueux qu'à lui faire profiter des effets bénéfiques de synergies et d'initiatives interterritoriales à l'efficacité et à la lisibilité renforcées. Ces partenariats, que le Grand Périgueux gagnera à engager dans différents domaines identifiés dans ce Projet de mandat, à la fois dans un inter-territoire de proximité (Pays, SCoT, département) et à l'échelle d'un territoire plus vaste (allant de Bordeaux à Limoges), lui permettront de trouver **une place juste et affirmée, respectable et respectée**, à l'échelle de la nouvelle grande région Sud Ouest.

Etre au service de valeurs et d'objectifs communs et partagés

Sur la base des résultats des diagnostics du territoire, les élus du Grand Périgueux ont défini 4 grands objectifs transversaux, qui reflètent des valeurs partagées et structurent les 15 objectifs thématiques de leur Projet de mandat 2014-2020:



1/ Améliorer la mobilité, équilibrer le développement



Garantir la cohésion territoriale interne de la nouvelle intercommunalité, dans un souci de proximité et de juste équilibre urbain-rural, est un objectif fort défini par les élus. Cela passe notamment par l'amélioration de la mobilité interne au territoire, enjeu absolument majeur de son développement. Cela passe aussi par la recherche d'une logique « gagnant-gagnant » dans l'aménagement du territoire, cherchant à la fois à conforter le rôle structurant du pôle urbain central, autour de Périgueux et de sa 1^{ère} couronne, et à valoriser les richesses et les ressources spécifiques des communes plus rurales. Par ailleurs, la poursuite des efforts visant à désenclaver le territoire et à améliorer son accessibilité et sa connectivité sont un corollaire à l'amélioration de la mobilité interne et un levier indispensable au renforcement de son attractivité territoriale, économique et touristique.

2/ Promouvoir les talents, renforcer la dynamique économique, valoriser les patrimoines

Pour renforcer son positionnement et son rayonnement extérieur, le Grand Périgueux doit disposer d'une image claire, connue et reconnue, qui lui fait aujourd'hui défaut. C'est pourquoi l'identification et la diffusion d'une image de marque, à la fois porteuse et différenciante à l'extérieur, et fédératrice et mobilisatrice à l'intérieur, constitue un objectif central du Projet de mandat. Cette image de marque alliant tradition et modernité doit notamment être au service du renforcement de la compétitivité économique et de la dynamique de croissance du territoire, le soutien au développement économique et à l'emploi constituant une autre priorité essentielle du Projet de mandat. L'agglomération dispose en effet d'un rôle moteur de soutien à la vie économique locale et doit le concrétiser en renforçant ses interventions structurantes en appui aux entreprises du territoire, aux acteurs de la recherche-développement et de la formation et à ses nombreux talents et savoir-faire, pour leur permettre de s'exprimer, d'être performants et de se valoriser sous la forme d'activités, de production de richesses, d'innovations et d'emplois.



Etre au service de valeurs et d'objectifs communs et partagés (suite)

Parallèlement, l'ambition du Projet de mandat 2014-2020 est aussi de valoriser davantage la grande richesse des patrimoines du territoire, à la fois naturels et bâtis, dans le cadre d'une stratégie de développement touristique renouvelée, ambitieuse et structurante. Il s'agit à la fois d'améliorer le rayonnement touristique du territoire et son développement économique, à travers le renforcement de l'économie touristique.



3/ Conforter la qualité de vie, développer les solidarités, être au service de l'humain



Le Grand Périgueux se situe au sein du département de la Dordogne, aussi appelé « Pays de l'Homme ». En cohérence avec cette vision, les élus du territoire ont souhaité placer l'être humain au cœur de leur Projet de mandat 2014-2020. L'ensemble des interventions envisagées auront donc pour but ultime de mieux servir les habitants du territoire et les personnes qui sont amenées soit à s'y trouver ponctuellement, soit à s'y installer à l'avenir. Des efforts spécifiques doivent notamment être réalisés pour venir en aide aux publics les plus fragiles (personnes souffrant de précarité mais

aussi jeunes et personnes âgées), dans un objectif de cohésion sociale renforcée, en complément de la compétence des communes en matière d'action sociale. En outre, parmi les atouts du Grand Périgueux qui fondent son attractivité et son identité figurent en bonne place la richesse de ses paysages, la grande qualité de vie qu'offre le territoire, son caractère rural affirmé, sa culture de l'accueil et sa tradition de convivialité. Pour être au service de l'humain, il est donc important de préserver ces richesses et cet art de vivre en faisant de la protection de l'environnement une priorité transversale à l'ensemble des interventions envisagées et en garantissant la préservation des ressources naturelles, qui sont aussi le socle d'activités économiques majeures du territoire (agro-alimentaire et gastronomie, tourisme, industrie du luxe, économie forestière, etc.). Plus globalement, l'ensemble du Projet de mandat est guidé par la volonté de développer la proximité et le lien social afin de renforcer le « bien vivre ensemble ».

4/ Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Enfin, la réussite du Projet de mandat n'est possible que si les moyens, les ressources, les compétences et les schémas de fonctionnement de l'institution du Grand Périgueux sont adaptés au caractère particulièrement ambitieux de ses objectifs. Cette adaptation doit se faire dans le respect de l'idée directrice d'un projet qui vise à mobiliser et à rassembler l'ensemble des forces et des talents du territoire au service de son développement.

1 – Améliorer la mobilité, équilibrer le développement

Objectif n°1 – Améliorer le désenclavement et la connectivité du territoire

Objectif n°2 – Améliorer la mobilité intra-communautaire pour les habitants et les entreprises du territoire

Objectif n°3 – Aménager harmonieusement le territoire en veillant à l'équilibre urbain-rural

2 – Promouvoir les talents, renforcer la dynamique économique, valoriser les patrimoines

Objectif n°4 – Identifier, incarner et diffuser une image de marque fédératrice

Objectif n°5 – Renforcer la compétitivité de l'économie à travers les filières d'excellence et la mise en réseau

Objectif n°6 – Soutenir les entreprises locales et l'économie de proximité

Objectif n°7 – Renforcer les liens entre économie et formation au service de l'emploi

Objectif n°8 – Développer le tourisme au service de la valorisation du patrimoine et du développement économique

3 – Conforter la qualité de vie, développer les solidarités, être au service de l'humain

Objectif n°9 – Protéger et valoriser l'environnement et le cadre de vie et accélérer la transition énergétique

Objectif n°10 – Développer les équipements et services à la population dans un objectif de proximité

Objectif n°11 – Renforcer la cohésion sociale et assurer l'insertion des publics les plus fragiles

Objectif n°12 – Accompagner plus particulièrement les jeunes et les personnes âgées

4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif n°13 – Faire évoluer les compétences et le périmètre de l'agglomération

Objectif n°14 – Organiser les mutualisations et optimiser les ressources

Objectif n°15 – Encourager la participation, développer l'écoute, améliorer la communication

1/ Diagnostic

Données relatives au diagnostic du territoire issues des diagnostics sociétal et territorial et des réunions de travail « diagnostic » qui ont eu lieu avec les élus et les services

2/ Enjeux-Objectifs

Analyse des enjeux du territoire liés au diagnostic, dont découlent les objectifs de la thématique d'intervention

3/ Interventions envisagées

Actions envisagées ou repérées à l'occasion des travaux des élus dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet de mandat et nécessitant d'autres décisions ultérieures du conseil communautaire

Méthodes et conditions de réussite

Eléments de réflexions permettant d'identifier des points de vigilance pour aboutir à la réalisation des actions envisagées

1/ Diagnostic

- Un territoire à 1h30 des autres grands pôles urbains (Limoges, Bordeaux...)
- Une gare régionale bénéficiant d'une bonne desserte TER
- Un territoire à l'écart des grands flux, au désenclavement inachevé : un réseau ferré qui n'intègre pas les grandes lignes, des infrastructures ferroviaires en partie anciennes et inadaptées et des flux routiers qui contournent le territoire
- Un trafic aérien confidentiel entre Périgieux et Paris fragilisant l'aéroport
- Une organisation des transports qui oriente vers l'usage du véhicule individuel y compris pour les grands trajets
- Une couverture numérique déjà bien avancée, mais non aboutie surtout en zone rurale

2/ Enjeux-Objectifs

Le Grand Périgieux a été un territoire pionnier en ce qui concerne le déploiement de la fibre optique ; en revanche, il reste **un territoire à l'écart des grands axes de circulation** routière et surtout ferroviaire, et souffre donc de handicaps structurels importants en matière d'accessibilité. Or si la mobilité interne est importante pour la cohésion au sein du territoire, son accessibilité depuis l'extérieur, et aussi la qualité de sa connexion aux réseaux numériques (très haut débit), sont **essentiels pour sa compétitivité économique et pour son développement touristique**. La poursuite des efforts visant à désenclaver le Grand Périgieux constitue donc une condition indispensable à l'affirmation de son positionnement de moteur au sein du département et de la nouvelle grande région Sud-Ouest.

Dans ce domaine toutefois, le Grand Périgieux ne maîtrise pas tous les leviers puisqu'en grande partie, les infrastructures concernées relèvent de la compétence de ses partenaires (Etat, Région, Département). L'objectif du mandat est donc surtout de **peser auprès des décideurs compétents pour défendre les intérêts du territoire**, en définissant dans un premier temps une position commune et partagée en interne, puis en actionnant tous les leviers possibles pour défendre cette position et influencer la prise de décision.

3/ Interventions envisagées

- Traiter prioritairement le **désenclavement ferré**:
 - Garantir la mise en œuvre effective du **Contrat d'axe Mussidan-Niversac** (navette ferroviaire) qui permettra d'améliorer à la fois l'accessibilité du territoire depuis l'extérieur et la mobilité interne, en complémentarité avec l'offre Péribus
 - Défendre les solutions permettant d'**optimiser le rabattement** des habitants et acteurs du territoire :
 - vers les gares TGV à Bordeaux et Angoulême (réduction du temps de trajet entre Périgieux et Bordeaux, amélioration du cadencement et de la tarification des TER Bordeaux-Périgieux, projet innovant de transport en commun améliorant la liaison Périgieux-Angoulême)
 - et vers la gare de Limoges (amélioration du temps de trajet entre Paris et Limoges, utilisation à certaines heures clé de motrices bimodes – électriques et diesel – permettant des liaisons directes Périgieux-Paris)
- **Désenclavement routier** : créer avec toutes les collectivités concernées depuis Limoges jusqu'au Pyrénées un syndicat mixte pour prendre la Maîtrise d'Ouvrage afin de mettre en œuvre la solution la plus adaptée
- Veiller à la poursuite des travaux et aménagements visant à raccorder l'ensemble du territoire intercommunal au **très haut débit**, dans le cadre du syndicat départemental « Périgord numérique », y compris dans les communes du ressort de l'opérateur Orange (zones AMII)

Méthodes et conditions de réussite

L'efficacité dans l'atteinte de cet objectif réside principalement dans une vision interterritoriale notamment pour réfléchir au désenclavement de manière globale et en lien avec les partenaires institutionnels disposant de la compétence. La définition d'une stratégie partagée est indispensable avant d'entrer dans un travail notamment avec l'Etat et la Région dans le cadre d'une prochaine programmation du CPER. L'agglomération dispose de toutes les compétences en la matière pour préparer le sujet mais une évolution reste possible notamment pour prendre en compte la problématique spécifique aéroportuaire.

1/ Diagnostic

- *Un PDU à actualiser depuis l'extension du périmètre au 1^{er} janvier 2014*
- *Un territoire organisé autour d'un Périmètre de Transport Urbain qui doit trouver une nouvelle architecture pour prendre en compte l'élargissement de son périmètre (recalibrage de l'offre)*
- *Une offre développée de services de transport public (PERIBUS) avec des services spécifiques (HANDIBUS, TAD) et des services dédiés porté par les CCAS à destination d'un public sénior*
- *Un déficit de communication sur l'offre de transports disponibles*
- *Un sentiment de desserte inadaptée et insuffisante notamment dans l'espace rural*
- *Des difficultés de mobilité exprimés par certains publics (notamment jeunes et séniors) pour l'accès aux équipements de centralité à des horaires plus larges ou sur les week-end*
- *Une organisation des transports qui oriente vers un usage massif du véhicule individuel*
- *Une agglomération engorgée du fait notamment de l'absence de contournements*
- *Absence de stratégie commune concernant le tracé d'une contournante*
- *Un réseau cyclable développé sur la base d'un axe Est-Ouest le long des berges de l'Isle*

2/ Enjeux-Objectifs

La mobilité au sein du Grand Périgueux est un **enjeu très fort**, qui s'est renforcé suite à l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité à de nouvelles communes plus éloignées du pôle urbain. En effet, malgré la présence d'infrastructures routières de qualité et de services développés de transport en commun, la configuration géographique particulière du territoire fait qu'il souffre de l'**engorgement** du réseau routier de son pôle urbain central, et que tous les habitants du territoire n'ont **pas la même facilité d'accès** aux transports en commun.

L'amélioration de la mobilité pour tous au sein du territoire est un enjeu d'autant plus fort qu'il **impacte tous les autres axes de développement du territoire**:

- Faciliter les déplacements des habitants est nécessaire pour améliorer l'accès de tous aux équipements et aux services, mais aussi à la formation et à l'emploi. C'est donc un facteur essentiel pour renforcer la **cohésion sociale et territoriale**.
- Faciliter les déplacements est aussi un facteur essentiel pour **attirer des entreprises** et leur permettre de se développer.
- Parallèlement, le transport étant l'un des principaux poste d'émission de gaz à effet de serre, la maîtrise des déplacements et le recours à des solutions plus durables constituent des leviers forts pour **préserver l'environnement remarquable du territoire** et la grande qualité de vie qui fait sa réputation.
- Enfin, cet enjeu touche particulièrement certaines catégories de population moins mobiles mais qui constituent des cibles prioritaires du Projet de mandat, comme **les jeunes ou les personnes âgées**.

Pour traiter cet enjeu prioritaire, deux orientations complémentaires sont définies:

- Prioritairement, il s'agira de **promouvoir les transports en commun, les mobilités douces et toutes les solutions alternatives à la voiture individuelle thermique**, plus respectueuses de l'environnement. Ceci passe par une meilleure information sur les services existants et par un renforcement de la performance et de l'accessibilité de l'offre grâce à des aménagements et services complémentaires. Ceux-ci seront mis en œuvre avec le souci de ne pas entraver davantage la circulation routière.
- Parallèlement, il convient aussi de **fluidifier la circulation automobile et de rationaliser les flux** en traitant la question de l'engorgement de la ville centre (favoriser la circulation de contournement, envisager les déviations nécessaires...). Ces efforts serviront aussi la performance des transports en commun empruntant la voirie existante (Péribus).

L'objectif du mandat est de prendre à bras le corps cet enjeu, en relançant certaines démarches en *stand by* (réactivation et réactualisation du PDU, relance des réflexions autour du contournement), **tout en veillant à une parfaite complémentarité entre les différentes solutions envisageables**, pour une efficacité renforcée au service de tous. Une très forte articulation sera bien entendu recherchée avec les réflexions et travaux menés dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

3/ Interventions envisagées

Actualiser et mettre en œuvre le PDU pour encourager le recours aux transports en commun et aux modes de déplacement durables, en y intégrant les orientations suivantes:

- Définir un **nouveau schéma de desserte du territoire** suite à l'élargissement du Périmètre de transports urbains (PTU) pour améliorer l'accessibilité aux réseaux et services existants (Péribus)
- Aménager des **voies de bus dédiées** au sein du pôle urbain de l'agglomération permettant d'améliorer la performance du service de Péribus sans entraver davantage la circulation routière, sur l'axe Est-Ouest (mise en place d'une ligne Chamiers-Périgueux-Boulazac sur voie de bus dédiée, en articulation avec la navette ferroviaire) et sur l'axe Nord-Sud
- Mettre en œuvre un **plan d'information et de promotion de l'offre existante** en matière de transport public (Péribus, Handibus, Transport à la demande, etc.) et renforcer la qualité des services connexes pour les usagers (recherche d'horaires, billettique, etc.) ; s'appuyer sur les nouvelles technologies (services numériques)
- Développer le **pôle d'échange multimodal autour de la gare de Périgueux** pour optimiser les interconnexions entre modes de transport (dont déplacement du garage des bus Péribus)
- Aménager de **nouveaux parkings relais et plateformes multimodales** aux extrémités et le long des lignes de bus, afin d'encourager l'intermodalité voiture individuelle - transports en commun - modes doux
- Aménager de **nouvelles aires de co-voiturage et développer les services afférents** (plateforme de réservation...), en partenariat avec le Conseil général, afin de faciliter le recours à cette solution alternative particulièrement adaptée aux communes rurales
- Poursuivre les aménagements d'**itinéraires de liaisons douces sécurisées** au sein des communes et entre les communes du territoire pour promouvoir l'utilisation du vélo et la marche à pieds, et soutenir les initiatives visant à encourager le recours aux 2 roues (location de vélos, etc.). En particulier, lancer une **expérimentation de libre-service de vélos électriques** afin de faciliter les déplacements domicile-travail
- Déployer de nouvelles **bornes de recharge pour véhicules électriques** et renforcer la communication

Pour fluidifier la circulation sur le territoire

- Définir et mettre en œuvre un **plan de circulation à l'échelle de l'agglomération et de la ville centre**, incluant l'objectif de réduire l'espace dédié à la voiture dans le secteur sauvé
- Valider une **stratégie commune en matière de contournement Est-Ouest et réaliser les aménagements nécessaires** :
 - réaliser prioritairement le **contournement Ouest** (maîtrise d'ouvrage Grand Périgueux), avec une première tranche Marsac – A89, puis une seconde tranche Chamiers – Périgueux Beauronne
 - engager une réflexion avec l'Etat et le Conseil général pour la création d'un **itinéraire complémentaire poids lourds Nord-Sud** entre le CD 6089 à Marsac et l'autoroute A89 à Coursac
 - continuer à agir avec l'Etat et le Conseil général pour que se réalise dans les meilleurs délais la liaison routière entre la RN21 et l'autoroute A89 (le « **contournement Est** »)
- Renforcer les **voies de contournement existantes au Nord et au Sud**
- Engager une réflexion avec l'Etat afin d'obtenir la **continuité de l'itinéraire bis de sécurité entre les échangeurs 15 et 16 de l'A89**
- Réaliser un **nouveau franchissement de l'Isle à Périgueux** : études et travaux du Pont de l'Arsault afin de pacifier le centre-ville

Méthodes et conditions de réussite

La problématique de la mobilité doit être abordée sous tous les angles afin d'être efficace. Une vision d'efficacité environnementale ne sera réaliste que si le projet prévoit des investissements structurants pour densifier les infrastructures. Ce volet du projet de mandat nécessitera un engagement important du Programme Pluriannuel d'Investissement du Grand Périgueux et doit également faire évoluer la gouvernance, idéalement pour assurer de la concertation avec la population et les entreprises sur la qualification de l'offre territoriale.

1/ Diagnostic

- *Un territoire en croissance démographique (1% par an), surtout à l'ouest et au sud*
- *Une unité urbaine qui concentre ¾ des habitants et la majorité des emplois et services*
- *Absence de SCoT (en cours)*
- *Un désengagement de l'Etat sur la problématique urbanisme*
- *Présence de nombreux bailleurs publics et privés*
- *Une inadéquation croissante dans la nature de l'offre et des besoins en logement*
- *Expérience positive de rénovation de l'habitat avec AMELIA*

2/ Enjeux-Objectifs

Territoire organisé autour d'un **pôle urbain central structurant** et de **communes rurales** en partie éloignées et isolées, le Grand Périgueux est confronté à un important enjeu d'**équilibre urbain-rural** dans son aménagement, qui s'est renforcé suite à l'élargissement de son périmètre. Cet enjeu touche l'ensemble des domaines de la vie quotidienne des habitants et entreprises et conditionne la cohésion interne du territoire et son attractivité.

Pour traiter cet enjeu important, le Grand Périgueux **va s'appuyer sur le SCoT** dans le cadre du Pays, pour lequel il va participer activement aux travaux d'élaboration qui vont débiter prochainement. Parallèlement, il est important que l'agglomération se dote aussi **des outils performants lui permettant d'avoir une vision globale et d'organiser le territoire à l'échelle intercommunale**, dans un souci à la fois d'**équité territoriale** pour une meilleure cohésion, mais aussi de **mixité fonctionnelle** pour mieux maîtriser les déplacements et de **limitation de l'étalement urbain** pour mieux protéger l'environnement. Plus spécifiquement, il s'agit aussi de **réadapter l'offre de logements** à l'évolution des besoins de la population et des modes de vie (diminution de la taille des ménages, augmentation de la précarité, etc.), aux typologies des habitants (personnes âgées, etc.) et aux réalités nouvelles du territoire (urbain/rural) en assurant une **répartition équilibrée du logement** sur l'ensemble du territoire, y compris en matière de logement social.

3/ Interventions envisagées

Se doter d'outils performants d'aménagement du territoire

- Participer activement aux travaux d'élaboration du **SCoT** et élaborer dans ce cadre un « **Plan Paysages** »
- Se doter rapidement d'un **PLU intercommunal** en associant l'ensemble des communes à son élaboration et **en faire un outil de mise en œuvre du Projet de mandat**
- Actualiser le **PDU, le PLH et le Plan Climat** du territoire dans le cadre de l'élaboration du PLUi
- Optimiser le **SIG intercommunal** (développer l'outil à l'échelle intercommunale et faciliter son utilisation, dans le cadre d'une coopération avec l'Agence technique départementale)

Adapter l'offre de logement à l'évolution des besoins de la population et des réalités territoriales

- Créer un **observatoire du logement** pour mieux connaître les besoins et adapter les interventions
- Se servir des leviers du PLUi et du PLH pour **rééquilibrer et remettre en cohérence l'offre de logement** en fonction du développement des communes et des besoins de la population, y compris en matière de logement social
- Poursuivre la **politique de soutien à la rénovation de l'habitat** ancien (Amelia) et de l'habitat social, dans le respect du style architectural local, et améliorer l'**efficacité énergétique du logement** (cf. lien avec l'objectif n°9)
- Créer des **logements temporaires d'urgence** pour être en capacité de répondre aux besoins

Méthodes et conditions de réussite

La loi SRU et la loi MATPAM permettent à l'agglomération de préparer et d'anticiper les évolutions réglementaires notamment pour proposer de mettre en œuvre un PLUi. De ce point de vue le périmètre des compétences pourrait évoluer soit pour prendre certaines compétences ou de les traiter dans le cadre du schéma de mutualisation avec la création d'un service commun en urbanisme à très courte échéance. A noter également que dans ce domaine une concertation qualitative avec la population sera indispensable.

1/ Diagnostic

- Une bonne attractivité démographique, limitée au cadre départemental
- Une identité territoriale et de vrais atouts en termes d'attractivité
- Un déficit d'image et de communication et une notoriété du territoire qui reste à conforter
- Absence de marqueur territorial, pas d'équipement réellement rayonnant
- Politique de marketing territorial à renforcer
- Une identification qui doit s'affirmer dans une logique interterritoriale et permettre la complémentarité à l'échelle de la Dordogne

2/ Enjeux-Objectifs

Alors même qu'il dispose de **nombreux atouts** à faire valoir (cadre et qualité de vie, talents et savoir-faire, etc.) et d'**éléments identitaires forts et distinctifs** (patrimoine naturel et bâti remarquable, ruralité, gastronomie et terroir, etc.), le Grand Périgueux souffre d'un **déficit d'image** lié en partie à un **déficit de communication sur ses richesses**, à la fois en interne et vis-à-vis de l'extérieur. Or ceci a des répercussions directes sur l'attractivité du territoire et sa capacité à attirer de nouvelles populations et entreprises, mais aussi sur son développement touristique et sa capacité à capter plus longuement la clientèle touristique.

C'est pourquoi **le travail sur l'image de marque du territoire et sur le marketing territorial constitue une priorité forte** du Projet de mandat, qui sera mise en œuvre à 3 niveaux:

- A travers la **définition et la diffusion d'une image de marque** reflétant à la fois la tradition et la modernité du territoire. Cette marque s'appuiera sur les valeurs et richesses du territoire et aura une double vocation: en interne, de fédérer les acteurs et initiatives dans tous les domaines ; et vis-à-vis de l'extérieur, de servir la promotion du territoire et son positionnement différenciant à l'échelle départementale et régionale.
- A travers le **renforcement du marketing territorial** à des fins de développement économique et touristique, en lien avec la marque qui sera mise à disposition des acteurs du territoire pour qu'ils s'en fassent le relais (cf. aussi objectif n°15).
- A travers la création d'un **équipement emblématique et identitaire**, de rayonnement national, permettant d'incarner l'image de marque du territoire au service de son développement et de ses habitants.

3/ Interventions envisagées

- **Définir la « marque » du Grand Périgueux** (réalisation d'une étude spécifique et définition de la marque – slogan et image)
- En parallèle, développer le marketing territorial en lien avec la communication externe (cf. objectif n°15) :
 - encourager et développer les **actions de marketing économique et touristique** et les **événements à la taille du territoire**, ayant un impact sur la notoriété du territoire (MIMOS, salon du livre gourmand, FODALI, etc.)
 - renforcer les **partenariats de communication** avec les acteurs du territoire pouvant être des relais pour véhiculer l'image du territoire (grandes entreprises, clubs sportifs de haut niveau, etc.)
- Accompagner la création ou créer un **équipement emblématique identitaire** permettant de fédérer et de valoriser les talents du territoire : étudier l'opportunité d'une **Cité de la Gastronomie**, au croisement de différents domaines (gastronomie, agro-alimentaire et agriculture, économie, innovation, formation, tourisme), de différents territoires (lien urbain-rural), de différents publics (collectivités, entreprises, agriculteurs, acteurs de la recherche et de la formation, associations, habitants, touristes) et de différentes perspectives (entre tradition et modernité, art de vivre et de travailler, etc.)

Méthodes et conditions de réussite

Les engagements autour de cet objectif nécessitent une large concertation au sein du territoire, pour fédérer tous les acteurs et créer une dynamique autour de la marque, et à l'échelle interterritoriale, pour se positionner principalement dans le cadre de la dynamique touristique par la prise en compte des sites majeurs départementaux. L'image de marque aura une incidence financière pour diligenter les études nécessaires ainsi que sur l'accompagnement opérationnel à sa diffusion qui, par définition, s'étalera sur plusieurs années.

1/ Diagnostic

- Une terre de talents, de savoir-faire et d'innovation technologique
- 45 000 emplois, dont une forte proportion d'emplois publics (9 des 17 établissements de 200 à 500 salariés)
- Un tissu industriel plutôt faible et en perte d'emplois, des revenus entrants issus davantage de la redistribution que de la production
- Une filière agroalimentaire-gastronomie bien implantée, diversifiée et structurée, autour de deux établissements « phare » de plus de 200 salariés (Fromarsac et Sobeval), de très nombreuses PME et d'une offre de formation spécialisée
- Plusieurs acteurs de la recherche-développement-innovation (RDI) spécialisés, dans l'agroalimentaire-gastronomie (dont l'Institut du goût, acteur majeur au rayonnement international) mais aussi en chimie de l'environnement par exemple
- Une filière électronique développée et employeuse (600 emplois)
- Une pépinière dédiée aux entreprises innovantes (CAP@cité) sur le site Cré@vallée, dont 8 des 12 entreprises installées sont actives dans l'économie numérique
- Une faible présence des acteurs du Grand Périgueux dans les grands réseaux économiques régionaux (pôles de compétitivité, cluster)
- Présence de plusieurs clubs d'entreprises, mais une insuffisante mise en réseau des acteurs économiques, de la formation et de la RDI sur le territoire

2/ Enjeux-Objectifs

Par rapport aux autres agglomérations du grand sud ouest, l'économie du Grand Périgueux se caractérise par le poids important des emplois publics et une **faible représentation des emplois industriels**. Pourtant, dans le même temps, le territoire accueille de **nombreux acteurs économiques performants**, dans différents domaines, dotés d'une forte culture technologique et d'une capacité d'innovation à exploiter et à valoriser. Pour appuyer la compétitivité économique du territoire tout en modernisant et en différenciant son image, il est donc important d'**accompagner ces acteurs dans leurs initiatives individuelles et collectives en faveur de l'innovation et de l'excellence**, au service du développement d'activités productrices de richesses et d'emplois sur le territoire.

Pour ce faire, le Grand Périgueux va intervenir à deux niveaux:

- d'une part en renforçant son **appui au développement de ses filières d'excellence**, qui valorisent les ressources et savoir-faire spécifiques du territoire tout en jouant un rôle de porte-drapeau au service de son attractivité et de son rayonnement économiques (y compris via le tourisme d'affaire) ;
- d'autre part en développant **l'animation et la mise en réseau des acteurs de l'économie, de la recherche-développement et de la formation** (appui aux échanges, aux projets collaboratifs, à la constitution de cluster), à la fois en interne et à une échelle interterritoriale (inscription dans les réseaux régionaux, recherche de complémentarités avec les pôles d'excellence et les entreprises de pointe situées à proximité du Grand Périgueux).

Seront soutenues prioritairement les filières d'excellence ou d'avenir qui disposent déjà d'un fort ancrage sur le territoire ou d'un fort potentiel de développement, et qui contribuent aujourd'hui déjà à la renommée économique du territoire, à savoir:

- La **filière agro-alimentaire et gastronomie**, bien implantée et fortement associée à l'image du territoire, qui s'appuie sur de nombreux atouts (cf. ci-contre). L'objectif est d'aider au développement de cette filière et de ses acteurs, en renforçant son **rayonnement** mais aussi son **renouvellement dans la proximité et sa diversification**, en renforçant notamment ses liens avec l'agriculture de terroir (valorisation de la production locale) et le développement touristique (via notamment la Cité de la gastronomie).
- La **filière électronique**, fortement représentée sur le territoire et qui bénéficie de la proximité régionale de pôles d'excellence de niveau mondial, notamment dans le domaine de l'aéronautique.
- La **filière du numérique**, que le Grand Périgueux souhaite développer en capitalisant sur l'existant (Cré@vallée) et en explorant les potentiels d'avenir (dont la domotique en lien avec la « silver-économie », cf. aussi objectif n°12).
- La **filière imprimerie** liée à la présence de l'usine du timbre de l'Imprimerie Nationale qui souhaite diversifier ses activités.

Pour renforcer l'efficacité de son intervention, le Grand Périgueux souhaite aussi poursuivre **l'écoute et le travail de co-construction de sa politique économique** avec les représentants des acteurs de ces filières (cf. objectif n°15).

3/ Interventions envisagées

Conforter la filière agro-alimentaire et renforcer ses liens avec les secteurs connexes de l'économie locale (agriculture, tourisme)

- Définir un **schéma de développement de la filière** en lien avec les acteurs concernés
- Renforcer le **cluster agro-alimentaire-gastronomie**, autour du **développement de l'Institut du goût** et en lien étroit avec la mise en place dans le quartier de la gare de la Cité de la gastronomie, avec une double vocation:
 - encourager l'excellence technologique et l'innovation au service de la compétitivité économique du territoire mais aussi de la création et du développement d'activités nouvelles et d'emploi;
 - mettre en réseau et valoriser les entreprises locales de ce secteur, **y compris l'agriculture** (participer au développement de l'agriculture locale).

Renforcer la filière électronique en lien avec les pôles d'excellence de dimension mondiale implantées dans la région

- Accompagner le **développement des entreprises de la filière électronique** implantées sur le territoire du Grand Périgueux et créer les conditions pour en accueillir de nouvelles
- Développer des **formations innovantes** sur le territoire dans le domaine de l'électronique

Développer un pôle numérique en complémentarité avec celui de la métropole bordelaise

- Aménager un **lieu d'accueil des entreprises et acteurs du numérique** pour favoriser les synergies et la mise en réseau au service de l'innovation et du développement d'activités et d'emplois (explorer les solutions de type « espace de co-working » ou « cantine numérique »)
- Développer les **synergies avec la Cité du numérique** en cours de mise en place à Bordeaux (Digital Valley)

Conforter la filière imprimerie – Imprimerie Nationale

- Accompagner la **démarche de diversification et d'innovation de PHIL@POST** vers des activités de traçabilité et de sécurité sanitaire

Développer l'animation et accompagner la mise en réseaux des acteurs de l'économie, de la recherche-développement et de la formation, afin d'encourager l'innovation, l'excellence technologique et le développement de projets et d'activités

- Sur le territoire: encourager la **mise en réseau entre acteurs dans tous les domaines**, au sein des filières et en-dehors des filières, en **développant l'animation économique** (soutien aux clubs d'entrepreneurs, aménagement d'espaces de rencontre et de services aux entreprises, etc.)
- A l'échelle interterritoriale: prendre l'initiative de la mise en place et de l'animation d'un **pôle économique autour du luxe**, afin de promouvoir les talents du territoire qui travaillent dans ou pour les industries du luxe implantées à proximité du Grand Périgueux (Hermès, Repetto, CWD - la sellerie de précision, etc.)

Expérimenter de nouvelles perspectives à l'aéroport pour développer la fréquentation de la ligne Périgueux-Paris sur la période 2015-2017 et lier l'avenir de l'aéroport au succès de cette expérimentation

Méthodes et conditions de réussite

Le Grand Périgueux dispose des compétences nécessaires à l'accompagnement du développement du monde économique. Son intervention gagnera en pertinence et en efficacité dès lors que les actions seront concertées et parfois co-portées entre les acteurs publics et privés notamment pour consolider et/ou faire émerger de nouvelles filières et assurer un tissu économique performant, productif et diversifié. Il conviendra donc également de mettre en œuvre des outils nouveaux de concertation avec le monde économique, principalement pour disposer d'espaces de dialogue et de co-construction de stratégies communes.

1/ Diagnostic

- *Premier bassin d'emplois et premier pôle économique de la Dordogne*
- *Un tissu économique diversifié avec 6239 entreprises de toutes tailles (des TPE-PME aux grands groupes, dont 95% de PME) et dans tous les secteurs (industrie, artisanat, services, commerces), proposant plus de 45 000 emplois*
- *19 parcs d'activités économiques couvrant près de 500ha et proposant aux entreprises une offre d'accueil et de services de qualité ; dont le parc spécialisé Cré@vallée, pôle tertiaire innovant qui accueille notamment la pépinière d'entreprises innovantes Cap@cités, qui rencontre un vrai succès*
- *Un guichet unique d'information et de relais pour la création, l'installation et le développement des entreprises au niveau du Grand Périgueux*
- *Des terrains plats à vocation économique qui commencent à manquer*
- *Une économie de proximité (artisanat et commerce) qui connaît des difficultés – besoin de soutien et d'animation, de mise en réseau et de valorisation*
- *Une agriculture en difficulté, qui enregistre une des plus importantes baisses de la surface agricole utile (-15% en 10 ans) ainsi qu'un fort recul de l'emploi (plus que 1,6% de l'emploi du territoire)*
- *Un tissu artisanal développé et en croissance, caractérisé par la richesse et la diversité de ses savoir-faire*

2/ Enjeux-Objectifs

En complément des interventions en faveur des secteurs de pointe, le Grand Périgueux renouvellera plus globalement son **soutien aux entreprises et à l'économie de proximité, dans tous les secteurs** (artisanat, commerce, agriculture, industrie). L'économie de proximité représente en effet un levier essentiel d'activité et d'emploi (en partie non-délocalisable), mais aussi de cohésion territoriale à travers le maintien de la vitalité des communes accueillant ces activités. Or les acteurs de l'économie de proximité ont besoin d'être accompagnés dans leur développement et d'être valorisés.

Pour ce faire, il convient notamment de **veiller au maintien d'un haut niveau quantitatif et qualitatif de l'offre d'accueil et de services aux entreprises**. Or la configuration du territoire fait qu'il risque de manquer de terrains plats à vocation économique, au vu du potentiel actuel et des besoins en lien avec l'ambition du volet économique du Projet de mandat. Le Grand Périgueux se doit d'anticiper les besoins par la recherche et l'acquisition de terrains plats et bien placés, un enjeu à traiter aussi en coopération avec les territoires voisins dans le cadre de l'élaboration du SCoT et des réflexions sur l'évolution future du périmètre de l'intercommunalité.

Une **attention particulière sera accordée à l'agriculture**, un secteur en difficulté mais qui constitue un fondement aussi bien de l'économie locale que de l'identité du territoire, de la richesse de ses paysages et de sa qualité de vie. Le mandat sera mis à profit pour définir **une politique forte et proactive de soutien à l'agriculture du territoire**, en collaboration avec les professionnels et les partenaires compétents (Chambre d'agriculture, SAFER,...), pour l'aider à se transformer et à s'adapter à un contexte difficile. Cette politique cherchera notamment à raccrocher l'agriculture à la dynamique de développement des filières d'excellence (agro-alimentaire-gastronomie, luxe) et du tourisme (agro-tourisme, circuits courts, lien avec la Cité de la gastronomie, etc.).

Le Grand Périgueux veillera aussi à **répondre aux besoins du secteur du commerce et de l'artisanat**, en adaptant l'offre de services et de locaux y compris dans les communes rurales. Le développement des talents et savoir-faire en matière d'artisanat sera encouragé en lien avec d'autres priorités du projet de mandat comme les **éco-activités** (cf. objectif n°9), la **rénovation du patrimoine** (cf. objectif n°8) et de **l'habitat ancien** (cf. objectif n°3). Le **potentiel du secteur de l'économie sociale et solidaire** sera exploré, en réponse à l'évolution des besoins de la population et en tant que vecteur non pas seulement d'insertion, mais aussi de création d'activité, d'emploi et d'innovation (soutien à l'émergence de nouveaux secteurs autour des filières phares de l'économie locale).

Enfin, pour renforcer l'efficacité de son intervention, le Grand Périgueux poursuivra **l'écoute et le travail de co-construction de sa politique économique** avec les représentants des acteurs de ces secteurs (cf. objectif n°15).

3/ Interventions envisagées

Soutenir les entreprises locales dans tous les secteurs

- **Redynamiser et promouvoir les zones d'activité existantes**
- Définir une **stratégie foncière pour anticiper les besoins en matière d'accueil et d'implantation de nouvelles entreprises** sur le territoire dans les années qui viennent ; articuler cette stratégie avec l'organisation et la qualification d'une offre d'accueil d'entreprises à l'échelle du SCoT
- Définir un **règlement d'intervention du Grand Périgueux auprès des entreprises du territoire**, tous secteurs confondus, pour favoriser leur développement ou leur implantation
- Adapter le **niveau quantitatif et qualitatif des locaux d'accueil et des services en faveur de l'artisanat**, y compris dans les communes rurales
- Accompagner le **développement des zones commerciales**, y compris le commerce du centre-ville de Périgueux; définir et adopter une **charte commerciale** dans le cadre du SCoT
- Apporter un **appui à la création et au développement d'entreprises innovantes**, dans tous les secteurs

Intervenir plus particulièrement en faveur de l'agriculture et des agriculteurs et de la filière bois

- Définir et mettre en œuvre une **charte agricole et forestière au niveau du Grand Périgueux** (incluant un schéma de développement de l'agriculture et de soutien à la filière bois), en concertation avec l'ensemble des partenaires compétents, afin de conforter le rôle essentiel de l'agriculture et de la forêt pour le territoire (rôle économique mais aussi social, environnemental et identitaire)
- Anticiper et accompagner les **reprises et transmissions d'exploitations**, en lien avec la Chambre d'agriculture
- **Développer les circuits courts** comme source de revenu complémentaire pour les agriculteurs mais aussi comme outil de valorisation des productions locales et comme vecteur de lien social et de lien urbain-rural (complémentarité ville-campagne, lien entre les habitants et leur territoire) – en articulation avec le Plan alimentaire territorial en cours de mise en place au niveau du département
- **Développer l'agriculture urbaine** notamment au travers du maraîchage (définition d'une ZAD maraîchère)

Explorer le potentiel en matière d'économie sociale et solidaire, en tant que levier de cohésion sociale mais aussi de développement économique, d'innovation et de création d'activités et d'emplois

- Créer un **centre de ressources sur l'économie sociale et solidaire**, intégrant une coopérative d'appui à la création d'activités dans ce secteur
- Mettre en place une **plateforme de financement participatif de projets**

Méthodes et conditions de réussite

Une des principales conditions de réussite réside dans la qualité des relations que le Grand Périgueux arrivera à tisser avec le monde économique notamment pour l'intégrer dans des réseaux d'acteurs plus importants à l'échelle régionale.

La vision de la stratégie d'accompagnement de l'économie doit également être fondée sur l'équilibre rural-urbain confortant ainsi une ambition de cadre de vie harmonieux sur le territoire. On est bien dans une logique de « gagnant-gagnant » aussi avec les communes qui pourront ainsi garder une attractivité utile au territoire avec à la clef des investissements garantissant l'attractivité des espaces ruraux (accès au haut débit par exemple).

1/ Diagnostic

- Une offre très développée en matière de formation professionnelle/en alternance, autour du pôle de Boulazac (bénéficiaire du PIA pour un projet « Plan Campus ») au rayonnement départemental voire régional, et d'autres acteurs clés (lycées agricole et professionnels, CFA, Compagnons du devoir à Chancelade, etc.)
- 2300 étudiants et un pôle universitaire comparativement important à l'échelle des villes moyennes de la région, avec une offre attractive et spécialisée
- Une certaine inadéquation entre offre et demande d'emploi du territoire, et une certaine dispersion des acteurs de la formation, de l'emploi et de l'insertion

2/ Enjeux-Objectifs

L'emploi est au cœur des objectifs du développement économique du Grand Périgueux. Pour ce faire, outre l'aide aux entreprises et aux filières, le territoire dispose d'un autre **atout formidable pour promouvoir l'emploi: son appareil de formation**, organisé notamment autour du campus universitaire de Périgueux et du pôle de formation professionnelle et en alternance de Boulazac. Celui-ci constitue aussi un fort vecteur de dynamisme et d'attractivité, notamment pour les jeunes. Il dispose, de plus, de la **proximité géographique de pôles de formation structurants et potentiellement très complémentaires**, à l'image par exemple de l'école hôtelière de Savignac les Eglises.

Le Grand Périgueux **fait donc du renforcement de ces deux pôles une priorité** pour les années qui viennent, avec le souci de veiller à une **articulation optimale entre le développement de l'offre de formation et les besoins et spécialités des entreprises du territoire**, afin de favoriser les embauches et l'emploi, notamment l'emploi des jeunes. Il s'agira d'encourager prioritairement le développement de formations qui servent l'attractivité du territoire, grâce à une **offre spécialisée et distinctive**, notamment dans le domaine de la formation professionnelle/par alternance, dans lequel le territoire dispose d'un réel potentiel de différenciation et de renforcement de sa lisibilité, autour notamment du projet « Plan Campus ».

3/ Interventions envisagées

Développer le pôle universitaire et le pôle de formation professionnelle et par alternance du Grand Périgueux, en veillant à l'ancre des filières de formation dans l'économie du territoire (agro-alimentaire, électronique, tourisme, etc.)

- Agrandir le **pôle universitaire et d'enseignement supérieur** en accueillant de nouvelles formations, en lien notamment avec les universités de Bordeaux et de Limoges (développer les antennes de ces universités sur le territoire)
- Renforcer le **pôle de formation professionnelle et d'alternance** autour du projet « Plan Campus » de Boulazac, en partenariat avec l'ensemble des autres acteurs concernés, afin de conforter le positionnement différenciant du territoire dans ce domaine à l'échelle régionale (Grand Périgueux, territoire d'apprentissage)
- Créer un **lieu d'accueil des étudiants et des apprenants** (information, services, accès logement...)

Créer un pôle intercommunal de coordination économie-emploi-formation-insertion pour assurer en permanence un lien étroit entre stratégie de développement économique, de développement de la formation et de l'insertion sur le territoire

- **Prise de compétence et coordination des nombreux acteurs concernés au niveau local** (Espace Economie Emploi, PLIE, Mission locale, etc.), en partenariat avec le Département, la Région, et les services de l'Etat
- Dès 2015, réflexion pour la prise en charge de la **responsabilité du PLIE** à l'échelle de l'agglomération
- Mettre en œuvre une **stratégie de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences** (GPEC)

Méthodes et conditions de réussite

Au-delà de la compétence proprement dite, il s'agit davantage de construire les modes de collaboration de demain notamment avec l'Université de Bordeaux pour densifier l'offre de formation sur le territoire. Cela pourrait se traduire en particulier par la mise en œuvre d'une cellule interne spécifique autour du pôle emploi-formation. La question de l'offre de formation fait également appel aux notions d'inter territorialité car des relations peuvent aussi s'établir avec Limoges ou d'autres centres urbains dans le cadre de la nouvelle Région pour densifier l'offre en la matière.

1/ Diagnostic

- *Le tourisme, un marqueur fort du département de la Dordogne (1,4 milliard de chiffre d'affaire – 1 million nuitées)*
- *Un tourisme cependant plutôt orienté vers le Périgord noir (à 60%)*
- *Un tourisme composé à 70% de touristes Français et 30% d'étrangers*
- *Un potentiel touristique très important pour le Grand périgueux, notamment en matière de tourisme vert (à articuler davantage encore avec l'eau et la rivière Isle) et de patrimoine (une offre patrimoniale importante permettant de bâtir une stratégie touristique)*
- *Des infrastructures de bon niveau, avec notamment une offre étoilée (hébergement et restauration) importante dans la vallée de la Dordogne, mais avec certaines insuffisances (hébergement de plein air, offre hôtelière moyenne gamme)*
- *Faiblesse du poids économique du tourisme au regard du potentiel : 10% des revenus entrant dans le territoire relèvent du tourisme, qui représente 2,7% des emplois totaux et 3,2% de la valeur ajoutée totale du territoire en 2012*
- *Un manque de définition de la stratégie touristique à l'échelle du Grand Périgueux, une organisation touristique morcelée (Offices de tourisme) et une multiplicité d'acteurs sans espaces réel de concertation*
- *Une saisonnalité du tourisme de Mai à Septembre*

2/ Enjeux-Objectifs

Le territoire du Grand Périgueux dispose d'un **potentiel touristique indéniable** qui s'appuie notamment sur ses richesses patrimoniales (patrimoine naturel, architectural, culturel, gastronomique). Ce potentiel est toutefois **insuffisamment exploité**, surtout en comparaison des autres sites touristiques du département (Sarlat, Bergerac notamment), et souffre de **quelques insuffisances structurelles**. Or le tourisme constitue un facteur majeur de rayonnement pour un territoire de ville moyenne.

Le Grand Périgueux souhaite donc s'appuyer sur ses richesses patrimoniales variées pour **s'affirmer davantage comme un site touristique majeur** à l'échelle départementale et régionale. Face à la concurrence touristique, l'enjeu pour le Grand Périgueux est surtout de **parvenir à capter plus longuement sur son territoire une partie des quelque 3 millions de touristes qui viennent chaque année dans le département**, afin de démultiplier les retombées positives pour l'économie locale (revenu, activité, emploi).

Pour ce faire, il convient d'intervenir dans deux directions complémentaires :

- **développer le potentiel touristique propre du territoire**, en optimisant la complémentarité entre l'offre urbaine (plutôt orientée patrimoine bâti et équipements, autour de Périgueux et Chancelade notamment) et l'offre rurale (plutôt orientée tourisme vert et agro-tourisme) ;
- **mais aussi travailler la complémentarité avec les sites touristiques aux alentours**, notamment au nord du territoire (Bourdeilles, Brantôme), dans le cadre d'une stratégie touristique interterritoriale permettant au Grand Périgueux de profiter pleinement de la « destination Périgord ».

Le mandat sera donc mis à profit pour définir et commencer à mettre en œuvre une **stratégie de développement touristique intercommunale**, en lien avec le travail engagé en parallèle sur l'image de marque, le marketing territorial et la création d'un équipement emblématique (cf. objectif n°4). Cette stratégie devra articuler des interventions de différentes natures :

- **l'adaptation des infrastructures d'accueil** (hébergement-restauration), qu'il convient de mettre à niveau tout en comblant les manques (offre hôtelière moyenne gamme, hébergement de pleine nature, etc.);
- **la valorisation des équipements touristiques**, essentiellement patrimoniaux (patrimoine culturel et bâti, patrimoine environnemental autour notamment de la voie d'eau et de la vélo-route);
- **le développement des produits touristiques**, autour d'un ou deux projets « phare » (Cité de la gastronomie, parc d'attraction thématique) et de produits combinant les différentes offres du territoire (tourisme de patrimoine, tourisme vert, tourisme fluvial, etc.);
- **et l'animation touristique**, pilotée par un office de tourisme intercommunal.

3/ Interventions envisagées

Définir une stratégie intercommunale de structuration et de valorisation d'une offre touristique globale, 4 saisons et multi-cibles, renforçant la position du Grand Périgueux au cœur de la « destination Périgord »

- Elaborer et mettre en œuvre un **schéma directeur de développement touristique** valorisant la complémentarité de l'offre urbaine/rurale au sein du Grand Périgueux, et définissant les axes de développement touristique à travailler à l'échelle interterritoriale en partenariat avec les sites touristiques à proximité
- Se doter d'un **office de tourisme de pôle et de rayonnement intercommunal**
- Mettre en valeur le territoire par sa **labellisation** (étendre le label Unesco, développer le label tourisme famille)

Accompagner les équipements et les infrastructures d'accueil touristique

- Développer les **solutions d'hébergement** pour combler les manques et répondre aux besoins (hébergement de plein air qualitatif à l'image du projet d'installation d'Huttopia, auberge de jeunesse, camping vert), en exploitant le potentiel foncier et immobilier existant (espace forêt à Cornille, Le Rosier à Coursac, etc.)
- Développer le **cyclotourisme autour de l'Isle et de la vélo-route**, notamment par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées (stations, pistes, guinguette de Barnabé...)
- Réfléchir à l'opportunité d'accueillir sur le territoire un **parc d'attraction thématique**, en lien avec l'image de marque du territoire, au service de l'économie touristique et du tourisme de famille notamment
- Encourager la formation des artisans du territoire en matière de **maintien et de rénovation du patrimoine local**

Développer des produits et animations touristiques incitant les touristes à rester plusieurs jours sur le territoire

- Développer des **offres globales et combinées de tourisme vert et patrimonial** (créer un « sentier des saveurs » combinant découverte du patrimoine naturel, architectural et gastronomique; créer une offre combinée sport et patrimoine autour de la rivière et de la voie verte; etc.)
- Développer le **tourisme d'affaire** (Périgueux, ville de congrès) en lien notamment avec le développement des filières d'excellence du territoire et la création de la Cité de la gastronomie (cf. objectifs n°4 et 5)

Envisager le développement touristique à l'échelle interterritoriale

- Construire des **partenariats avec les sites touristiques majeurs de proximité** (Bourdeilles, Brantôme) ou départementaux (Lascaux IV) – développement de produits touristiques coordonnés (itinéraires, etc.) dans le cadre d'une offre globale valorisant le Grand Périgueux en articulation avec l'ensemble de l'offre touristique de la Dordogne
- S'inscrire dans un **réseau européen des villes de gastronomie** – initier et participer à des événementiels communs

Méthodes et conditions de réussite

La compétence tourisme dans sa globalité doit être revue: d'abord pour prendre en compte les évolutions actées par la loi MAPTAM, mais aussi pour permettre de coordonner une dynamique touristique « groupée » et coordonnée à l'échelle intercommunale permettant de mieux mettre en valeur l'ensemble des richesses du territoire, de créer des offres favorisant un séjour plus long des touristes sur le territoire, et aussi de venir en appui et en complément de l'offre touristique portée par d'autres sites à proximité.

1/ Diagnostic

- *Un cadre de vie « ville et campagne » et des paysages variés qui confèrent une grande qualité de vie*
- *50% de la surface du territoire couverte par des forêts et milieux semi-naturels, 43% des surfaces à caractère agricole*
- *Forte présence de l'eau avec la rivière Isle, richesse et élément identitaire fort mais qui présente aussi quelques dégradations ponctuelles*
- *Un PCET et un agenda 21 à l'échelle de l'ancien périmètre*
- *Une communauté qui en 2009 (ancien périmètre) a produit 580 tonnes équivalents CO2 dont 40% au titre des déplacements*

2/ Enjeux-Objectifs

Qualité de vie, richesse du patrimoine naturel, ruralité, beauté des paysages, bien vivre, terroir: autant de qualificatifs qui caractérisent le Grand Périgueux, qui fondent son **identité** et sont des atouts majeurs pour son **attractivité** et son **développement économique** (valorisation des richesses naturelles via le tourisme vert, exploitation des produits de la terre par la filière agro-alimentaire-gastronomie, etc.). Il convient donc de veiller à ce que le développement du territoire se fasse dans le respect de ces richesses. C'est pourquoi **la protection de l'environnement est une priorité transversale du Projet de mandat**, prise en compte dans l'ensemble des objectifs et à laquelle de nombreuses interventions vont contribuer (encouragement à la mobilité durable, aménagement équilibré du territoire dans le respect de l'environnement, soutien à l'agriculture en tant que vecteur de maintien des paysages et de la ruralité, etc.).

Au titre du présent objectif, des **interventions spécifiques complémentaires** sont envisagées pour protéger l'environnement et gérer les effets du changement climatique, autour de **l'optimisation de la gestion des ressources naturelles** (eau et forêt notamment), mais aussi des enjeux énergétiques. Le Grand Périgueux souhaite ainsi **accélérer sa « transition énergétique »**, dans une optique environnementale mais aussi économique (création d'activités et d'emploi dans les **éco-activités**, amélioration de la compétitivité des entreprises grâce aux **économies d'énergie**) et sociale (**lutte contre la précarité énergétique**, réduction de la facture énergétique des ménages).

3/ Interventions envisagées

- Réactualiser le **Plan Climat Energie Territorial** à l'échelle du nouveau périmètre de l'agglomération (cf. lien objectif n°3)
- Améliorer la **qualité des eaux de l'Isle** pour en assurer une meilleure exploitation, assurer la gestion de la **biosphère Unesco**
- **Moderniser le réseau d'assainissement** dans les communes en ayant une **vue globale sur l'ensemble du réseau**
- Aménager des **conteneurs enterrés en milieu urbain**
- **Susciter et accompagner le changement de comportement de la population** dans le cadre de la transition énergétique et écologique du territoire, développer **l'éducation à l'environnement** (poursuivre et amplifier l'initiative Clim'Acte, etc.)
- Faire bénéficier les communes du **paquet énergétique du SDE** par le biais d'un abonnement pris en charge par le Grand Périgueux et animé par un guichet au sein du Grand Périgueux (suivi énergétique des factures, participation aux frais d'étude et subventionnement des travaux d'économie d'énergie par le biais de Conventions d'Economie d'Energie)
- **Développer les éco-activités**, notamment l'éco-construction et l'éco-rénovation, en lien avec la réhabilitation thermique des bâtiments publics et des logements, et développer les **circuits courts alimentaires** (cf. aussi objectif n°3, n°4 et 5)
- **Développer la production et la diffusion d'énergies renouvelables** à partir des ressources du territoire, notamment la biomasse (méthanisation, bois-énergie) et le photovoltaïque

Méthodes et conditions de réussite

La collectivité avait élaboré un certain nombre de documents structurants dans le domaine environnemental qu'il conviendra de réviser à l'échelle du nouveau périmètre (PCET et Agenda 21). Leur élaboration est souvent associée à une concertation importante avec les acteurs de terrain qu'il peut être utile de reconduire afin d'engager tout le nouveau territoire de la CAGP. Par ailleurs, la prise de compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » soulèvera l'enjeu de la prise de compétence en matière d'assainissement et de la gestion des eaux pluviales.

1/ Diagnostic

- Une offre de services aux publics d'un chef lieu de département: développée et structurante
- Un bon niveau d'équipements petite enfance (compétence intercommunale), sports et loisirs
- Un pôle de santé départemental qui bénéficie des effets de centralité du centre hospitalier, mais un risque de désertification médicale
- Une démographie dynamique qui nécessite une adaptation des services et équipements
- Des équipements en partie concentrés sur le pôle urbain central, créant un enjeu de proximité dans les communes rurales éloignées
- Un tissu associatif dynamique, essentiel pour animer le territoire
- Une importante offre culturelle labellisée, autour notamment du conservatoire (théâtre, musique, santé), d'une scène conventionnée (mime et danse) et d'un pôle national des arts du cirque à Boulazac
- Une offre culturelle qui reste encore de niveau régional (et non national) et qui souffre de la concurrence d'équipements culturels conventionnés sur un espace restreint

2/ Enjeux-Objectifs

En matière d'équipements et de services à la population, le Grand Périgueux est confronté à un triple enjeu :

- **maintenir un niveau quantitatif et qualitatif** des équipements et services adapté à l'évolution de la population et de ses besoins, dans tous les secteurs...
- ...tout en **préservant un équilibre dans la répartition de l'offre sur le territoire élargi** de la nouvelle intercommunalité, dans une optique de cohésion et d'équité territoriale (proximité pour optimiser l'accès de tous aux services et renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de vie), mais aussi de préservation de l'environnement (proximité pour maîtriser les déplacements)...
- ... et en veillant à la **maîtrise des coûts** dans un contexte budgétaire contraint.

Dans ce contexte, l'objectif est d'agir prioritairement, en termes d'investissement, dans les domaines où les besoins sont les plus forts, et de privilégier dans les autres domaines **les solutions relevant de la rationalisation, de la mutualisation** (cf. lien avec l'objectif n°14) et d'une meilleure coordination et mise en valeur de l'existant. Les décisions devront par ailleurs s'articuler étroitement avec le travail réalisé **dans le cadre du PLUI et du SCoT** (cf. objectif n°3 – profiter du travail sur ces deux outils pour redéfinir la répartition des équipements sur le territoire dans une optique de proximité et organiser la mutualisation) et avec les interventions programmées visant à améliorer la **mobilité interne** (cf. objectif n°1 – assurer la proximité, c'est aussi permettre aux habitants d'accéder plus facilement aux services via des solutions de mobilité performantes).

Par ailleurs, l'offre culturelle d'un territoire est un vecteur important de la **qualité de vie** pour ses habitants, mais aussi un facteur de **développement touristique** (attirer et faire rester les touristes grâce à l'offre culturelle du territoire) et de **cohésion sociale** (favoriser l'accès à la culture pour tous, quel que soit le profil de l'habitat et sa localisation sur le territoire, et promouvoir ainsi le lien social et la mixité). La dimension culturelle est également un facteur majeur d'attractivité économique et universitaire.

Afin de conforter ce rôle de la culture pour le territoire, le Grand Périgueux envisage d'intervenir plus spécifiquement dans ce domaine à deux niveaux:

- **coordonner l'offre et la communication culturelles** sur le territoire, à la fois en direction des habitants et en direction des visiteurs;
- **et développer l'animation culturelle du territoire**, y compris en s'appuyant sur les associations.

L'objectif étant aussi de disposer d'une **offre culturelle complémentaire et cohérente avec l'offre touristique**, afin de capter les touristes dans la durée.

3/ Interventions envisagées

Maintenir un niveau quantitatif et qualitatif adapté de l'offre d'équipements et de services à la population tout en continuant à veiller à une répartition équilibrée sur le territoire et à une maîtrise optimale des coûts

- Créer un **répertoire cartographié des équipements et de leur fréquentation** à la disposition des communes afin d'optimiser leur fonctionnement et d'identifier des marges de mutualisation (lien avec objectif 14),
- Organiser des **permanences d'information et de services dans les communes** les plus excentrées du territoire – réfléchir à l'opportunité de mettre en place pour ce faire un système de type « Bus d'information et de services »
- Reconstruire une **piscine** à l'est du territoire
- Compléter le **maillage d'équipements sportifs** du territoire en aménageant 4 équipements sportifs mutualisés de type gymnase, 1 par groupe géographique, pour répondre à une demande forte des usagers en milieu rural
- Participer à la mise en œuvre du **Contrat Local de Santé** et des **pôles ruraux de santé** pour anticiper les risques liés à la santé et à l'accès aux soins sur le territoire (contrecarrer le risque de désertification médicale)
- Mettre à niveau **l'offre de services en matière de petite enfance** (rénovation et construction de crèches), notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Créer un **centre de ressources pour les associations du territoire** – lieu d'information, de mise en réseau et d'appui aux associations en tant qu'acteurs de l'animation territoriale et créateurs de lien social
- Développer des **solutions de transport** originales et ponctuelles permettant un accès facilité aux équipements de loisirs et culturels pour des populations cibles (jeunes, seniors...) ou pour des événements d'envergure

Coordonner et valoriser l'offre culturelle du territoire, la communication et l'animation

- **Coordonner la communication sur l'offre culturelle du territoire** entre les communes et à l'échelle de l'agglomération, afin de mettre en valeur une offre culturelle globale ; notamment, créer et diffuser un calendrier commun des événements culturels dans les communes
- Construire une **politique tarifaire commune** de l'agglomération dans le domaine culturel
- Faire le **lien avec l'action d'animation touristique** du nouvel Office de tourisme intercommunal

Méthodes et conditions de réussite

Plus que tout autre objectif, le lien « rural-urbain » se construit autour de la question de la répartition des équipements et services à la population sur le territoire, dans le cadre d'une concertation avec les Maires des communes et avec les usagers. L'équilibre du territoire s'organise logiquement autour de ses services publics et les attentes sont importantes, la CA du Grand Périgueux doit jouer un rôle de rééquilibrage dans un esprit « gagnant-gagnant ».

1/ Diagnostic

- *Un taux de chômage de 12,8% (INSEE en 2011), proche de la moyenne nationale et départementale mais en augmentation*
- *Présence de poches de pauvreté sur le territoire, à la fois dans le pôle urbain central (2 quartiers éligibles à la nouvelle politique de la Ville) et dans les communes rurales notamment au sud-est, et une demande d'aide sociale en augmentation*
- *Un réseau dense d'équipements et services d'accompagnement de la précarité et de suivi des plus fragiles et des familles (EHPAD, maison pour personnes âgées, aide à domicile, services de l'emploi, centres socio-culturels, associations d'insertion,...)*

2/ Enjeux-Objectifs

Au sein du Grand Périgueux, **certains habitants sont confrontés à des difficultés socioéconomiques particulières** (chômage, pauvreté, précarité, mais aussi problèmes de santé, de mobilité, de logement, etc.). Ces populations en difficulté sont surtout présentes dans certains quartiers de la ville de Périgueux, notamment dans les deux nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, « La boucle de l'Isle » à Périgueux et le « Chamiers » à Coulounieix-Chamiers. Mais on retrouve aussi des poches de pauvreté dans certaines communes rurales, notamment au sud-est du territoire. La **problématique touche donc l'ensemble du territoire du Grand Périgueux** et appelle à un traitement coordonné entre les communes, dans le respect de la compétence de chaque commune en matière d'action sociale.

Ces populations **nécessitent d'être prises en compte de manière spécifique par les politiques et projets** mis en place. L'objectif du Grand Périgueux est avant tout d'**accompagner leur insertion sociale et professionnelle**, qui vont souvent de pair, en agissant de manière simultanée sur les freins à l'emploi (qualification, mobilité, etc.) et sur les leviers d'insertion sociale (accès à la santé, aux services, prévention de la délinquance, etc.). Une attention particulière sera accordée aux **habitants des quartiers prioritaires**, en articulation avec la mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville 2015-2020, ainsi qu'aux **jeunes**, particulièrement touchés par la précarité.

3/ Interventions envisagées

- **Mettre en œuvre le Contrat de Ville 2015-2020** couvrant les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont « La boucle de l'Isle » à Périgueux et le « Chamiers » à Coulounieix-Chamiers, qui sont les deux nouveaux quartiers dits « réglementaires » de la politique de la ville
- **Créer et mettre en œuvre un Centre intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)** (repérage des lieux en difficulté, apport de solutions concertées et partenariales)
- **Développer l'économie sociale et solidaire** au service de l'insertion professionnelle
- Ouvrir la réflexion sur la possibilité de créer un **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** pour mieux coordonner l'action sociale à l'échelle de l'ensemble du territoire, dans une approche intercommunale en réponse à des problématiques qui dépassent les frontières des communes

Méthodes et conditions de réussite

Tout comme la structuration de l'offre de services à la population, la dimension « cohésion sociale » est au cœur des valeurs communes exprimées lors de l'élaboration du projet de mandat. La répartition équilibrée de l'accompagnement est un enjeu fondamental pour les élus du territoire et devra faire l'objet d'un soin attentif à l'échelle intercommunale, en complémentarité avec les interventions de chaque commune dans ce domaine. Les structures relais peuvent également apporter leur expérience et leurs compétences en matière de concertation avec la population.

1/ Diagnostic

- 27,5% des habitants du Grand Périgueux avait plus de 60 ans en 2011 et devrait représenter 30% en 2025; un indice de vieillissement de 119 (contre 90 en moyenne en France)
- Une offre d'accueil et de services aux personnes âgées bien développée, y compris dans les communes rurales, mais une population qui souffre en partie d'isolement et de précarité
- Un maillage efficace de la compétence scolaire et périscolaire
- Des jeunes particulièrement touchés par la précarité, les difficultés sociales et de mobilité, et une animation jeunesse en partie inadaptée et insuffisante, surtout en milieu rural

2/ Enjeux-Objectifs

Le diagnostic social du territoire du Grand Périgueux a mis en évidence deux catégories de population qui nécessitent une attention particulière:

- Les jeunes: le territoire est confronté à un phénomène de « **fuite** » des jeunes. Or la population jeune est un vecteur essentiel de dynamisme démographique et de vitalité d'un territoire. C'est pourquoi le Grand Périgueux veillera à une **prise en compte particulière des enjeux liés à la jeunesse dans l'ensemble des politiques mises en œuvre** durant le mandat (notamment en matière de mobilité, de formation, d'emploi, de services, d'animation, d'insertion). Sont prévues aussi, au titre du présent objectif, quelques interventions ciblées en faveur des jeunes.
- Les personnes âgées: le Grand Périgueux doit faire face au **vieillessement de sa population**, qui va s'accroître dans les années à venir et qui crée des besoins nouveaux à satisfaire pour maintenir la qualité de vie et le bien-être de ces personnes (accès aux services, aux soins, logement adapté, mobilité...). Pour y répondre, outre le maintien d'un niveau suffisant et adapté de **l'offre d'hébergement et de services « traditionnels » aux personnes âgées** ainsi que la prise en compte des besoins de ces personnes dans les autres politiques (logement, mobilité, santé notamment), le Grand Périgueux va aussi soutenir **l'expérimentation de solutions nouvelles pour favoriser le maintien à domicile en autonomie des personnes âgées**, y compris en matière de domotique. L'enjeu étant de transformer le vieillissement de la population en une opportunité de développement économique et technologique (silver-économie).

3/ Interventions envisagées

Pour conforter un territoire attractif pour les jeunes - ceux qui sont sur le territoire et ceux qui pourraient s'y installer:

- Structurer un **réseau d'animation au service de la jeunesse** du territoire
- Favoriser la **concertation avec la jeunesse** (cf. aussi objectif n°15)
- Encourager les **solutions en faveur de l'emploi des jeunes** (création d'une bourse aux stages, rapprochement école-entreprises, développer la formation en alternance et faciliter le recrutement d'apprentis par les entreprises du territoire en adaptant les formations, stimuler l'initiative et la création d'entreprises par les jeunes, etc.)
- Réfléchir à coordonner et à rendre accessible **l'offre des Centres de loisirs** à l'échelle intercommunale
- Création d'un équipement structurant sur le **Camps du Bas Chamiers** en lien avec la priorité « jeunesse »
- Réfléchir à la mise en place de **Points Info Jeunesse** sur le territoire

Pour accompagner le vieillissement et répondre aux besoins en évolution de la population âgée du territoire

- **Développer les services aux personnes âgées en encourageant l'innovation** en lien avec le dispositif AMELIA (cf. domotique, prise en charge innovante des personnes âgées, en partant de leurs besoins et grâce aux nouvelles technologies – innovation dans les produits et services, les modes de gestion, les partenariats)
- **Accompagner et coordonner** les communes dans les **actions d'animations intergénérationnelles** dans les centres de loisirs, dans les écoles, dans l'entreprise

Méthodes et conditions de réussite

La structuration du territoire en la matière est plutôt aboutie même si la question d'équilibre territorial reste au cœur des préoccupations des élus. L'enjeu en période de raréfaction de l'argent public sera d'assurer le maintien des services à la population et dans le respect des considérations budgétaires.

1/ Diagnostic

- *Un territoire issu d'une fusion récente entre la Communauté d'agglomération de Périgourdine et la Communauté de Communes Isle Manoire en Périgord depuis le 1^{er} janvier 2014*
- *Une commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui a pour mission de poursuivre l'effort de rationalisation de la carte des EPCI et qui pourrait déclencher de nouvelles modifications de périmètre à l'échelle départementale*
- *Des compétences qui vont évoluer de manière obligatoire en fonction des modifications réglementaires en cours de discussion*
- *L'intérêt exprimé des élus, ouverts à certaines compétences nouvelles afin de renforcer le rôle stratégique de la CAGP*

2/ Enjeux-Objectifs

Un certain nombre des ambitions et objectifs définis dans le Projet de mandat 2014-2020 du Grand Périgueux nécessitent au préalable, pour leur mise en œuvre, **un travail sur l'adaptation des compétences de l'intercommunalité**. Ainsi, le Grand Périgueux ne dispose pas, à ce jour, de la compétence nécessaire pour intervenir en matière de développement touristique, d'emploi/formation et d'urbanisme (PLUI).

Parallèlement, les réformes territoriales en cours et à venir vont elles aussi imposer encore **un certain nombre de changements au Grand Périgueux**, notamment en termes de compétences (nouveaux transferts de compétences obligatoires) et en termes de périmètre (seuil minimum de 20 000 habitants pour les EPCI).

Le Grand Périgueux se doit d'**anticiper ces évolutions**, en apportant notamment une vigilance particulière à ce que l'extension potentielle de son périmètre n'impacte par, à l'avenir, la pertinence de son territoire et du projet de développement ici défini.

3/ Interventions envisagées

Adapter les compétences et les outils aux objectifs et ambitions du projet de mandat et aux évolutions du cadre législatif:

- **Anticiper les transferts obligatoires de compétences** actuellement en discussion au niveau législatif (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations en 2016, office HLM en 2017, etc.)
- Faire évoluer la compétence **assainissement** vers une prise en compte globale rendue nécessaire par l'évolution de la compétence gestion des milieux aquatiques, en intégrant notamment la gestion des eaux pluviales
- Prendre la compétence **PLUi**, prendre la compétence **tourisme**, prendre la compétence **emploi/formation** (PLIE, Université, formation des métiers, etc.)
- Créer rapidement un **outil foncier** susceptible d'accompagner les communes et l'intercommunalité sur des opérations en lien avec les logements sociaux, les ZAE et l'optimisation des terres agricoles en collaboration avec la chambre d'agriculture et la SAFER

Anticiper les évolutions futures du périmètre de l'intercommunalité

- **Suivre les réflexions dans le cadre du SDCI**
- **Privilégier une extension vers les territoires qui contribueront à renforcer la cohérence de l'action intercommunale et sa cohésion**

Méthodes et conditions de réussite

La prise de compétences nouvelles impose des modes de concertation avec les élus, les partenaires mais aussi dans certains cas avec la population. Le champ d'intervention de la Communauté d'agglomération va évidemment évoluer dans les prochains mois ne serait-ce que pour assumer les transferts imposés par le législateur.

1/ Diagnostic

- Une situation financière globalement saine permettant de dégager une capacité d'autofinancement acceptable
- Un EPCI peu endetté permettant d'engager des investissements structurants
- Une baisse de grande ampleur des dotations de l'Etat pour partie compensée par l'attribution du FPIC
- Une prospective qui démontre une capacité opérationnelle d'investissement de 10 à 20 millions d'euros par an en fonction des efforts réalisés
- Une mutualisation à engager dans le cadre de la réglementation mais également source de rationalisation

2/ Enjeux-Objectifs

Le Grand Périgueux dispose d'une **situation financière saine**, avec des capacités d'investissement au-dessus de la moyenne des territoires comparables, signe d'une bonne gestion. Toutefois, dans un **contexte budgétaire fortement contraint** notamment par les baisses importantes des dotations de l'Etat, pour faire perdurer cette situation positive sans compromettre sa capacité d'action, le Grand Périgueux est confronté à un double enjeu pour la période du mandat 2014-2020:

- **Maîtriser les dépenses**, à travers différents leviers complémentaires :
 - cibler les investissements sur les domaines prioritaires du projet de mandat,
 - maîtriser les dépenses de fonctionnement,
 - définir et organiser la mutualisation des services entre communes et à l'échelle de l'agglomération, dans un souci d'équité territoriale et de proximité.
- **Dynamiser les recettes** en réfléchissant à un ajustement des taxes, notamment des taxes particulières et en dynamisant les produits des redevances ou en optimisant le potentiel de financement externe (public et privé).

Parallèlement, l'optimisation des ressources du territoire passe aussi par **l'optimisation des compétences et de l'organisation des ressources humaines**, au sein des communes et de l'agglomération.

3/ Interventions envisagées

Organiser les mutualisations, optimiser les ressources humaines

- Elaborer un **schéma de mutualisation** intégrant un état des lieux des services administratifs et techniques dans les communes, et mettre en œuvre les orientations définies dans ce schéma – dans le respect des compétences et de l'autonomie des communes
- Créer un **service commun d'instruction des permis de construire** (au 1^{er} juillet 2015)
- Renforcer la **fonction de « pôle ressources » de l'agglomération** au bénéfice des communes
- Définir et mettre en place un **plan de formation des agents communaux et intercommunaux**
- Examiner la possibilité d'**extension du siège du Grand Périgueux** vers les locaux actuels du Foyer des Jeunes Travailleurs, en concertation avec la ville de Périgueux, et mobiliser les moyens nécessaires

Maîtriser les dépenses, ajuster les recettes

- Disposer à terme d'un **pacte fiscal et financier**

Méthodes et conditions de réussite

L'ambition portée par le présent projet de mandat se voit confortée par la réalité budgétaire. En effet, la CA du Grand Périgueux peut, compte tenu de sa bonne santé financière, appréhender l'avenir de manière beaucoup plus opérationnelle que d'autres collectivités qui se retrouveront dans de larges difficultés d'ici à 2017. L'effort d'investissement que pourra réaliser l'agglomération devra d'autant plus être partagé par une large majorité des élus pour venir en appui de cette ambition collective. En complément, il s'agira aussi d'exploiter toutes les opportunités de financements externes pour le territoire, d'origine publique (fonds européens, de l'Etat, de la Région, du Département et des autres partenaires ; emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations) ou privée (fondations, financement participatif, etc.).

1/ Diagnostic

- Une communication institutionnelle encore insuffisante au regard des atouts et des ambitions du territoire
- La volonté exprimée des élus d'engager le dialogue et la concertation avec la population et les forces vives du territoire pour gagner en efficacité sur la communication et la mise en œuvre des politiques

2/ Enjeux-Objectifs

Le Grand Périgueux souffre d'un **déficit de lisibilité de son territoire et de communication sur ses atouts**. Or l'amélioration de la communication est une condition à l'affirmation de l'image du Grand Périgueux vis-à-vis de l'extérieur (au service de l'attractivité et du rayonnement du territoire), mais aussi au renforcement de la cohésion territoriale et à l'optimisation de l'organisation vis-à-vis des acteurs internes au territoire (au service d'une meilleure information de la population et des acteurs du territoire sur les services existants, dans un souci de proximité). Durant le mandat à venir, le Grand Périgueux souhaite donc **améliorer l'efficacité de sa communication aux deux échelles, vers l'extérieur** (cf. objectif n°4 – marketing territorial) **et vers l'intérieur** (en direction des habitants et acteurs du territoire, mais aussi entre les communes et l'agglomération).

Par ailleurs, en complément de la communication institutionnelle qui consiste à diffuser des messages « de haut en bas », le Grand Périgueux souhaite aussi **renforcer l'écoute des besoins et avis des acteurs de son territoire**, dans une relation « de bas en haut ». C'est pourquoi des initiatives seront mises en œuvre visant à favoriser l'échange et la participation des parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre des politiques, dans une logique de concertation et de co-construction, afin de favoriser l'appropriation des projets par les acteurs concernés et d'en renforcer ainsi l'efficacité.

3/ Interventions envisagées

Encourager la participation et développer l'écoute

- Réfléchir à la mise en place de « **Conseils d'initiatives locales** » par bassin de vie, réunissant les élus communaux et intercommunaux, afin d'encourager les initiatives de coopération entre communes et les propositions de groupes d'élus communaux ou autres acteurs
- Développer les **outils de concertation avec les forces vives du territoire** pour accompagner la réalisation des grands objectifs du Projet de mandat (forum d'échanges avec les acteurs économiques et de la formation, instances de concertation avec les habitants et associations, etc., en fonction des domaines et des besoins)

Améliorer la communication interne et externe

- Créer des **outils collaboratifs internes pour mieux diffuser l'information et échanger** entre services des communes et de l'agglomération, en s'appuyant sur les nouvelles technologies (plateforme collaborative numérique)
- **Renforcer les partenariats de communication** avec les acteurs du territoire pouvant être des relais pour véhiculer l'image du territoire (grandes entreprises, clubs sportifs de haut niveau)
- Organiser des rencontres annuelles avec les 1) forces vives du territoire ; 2) dans le cadre de séminaires avec les élus du conseils communautaire (dans les 3 mois qui précèdent les orientations budgétaires) et 3) par le biais de rencontres municipales avec l'ensemble des élus municipaux

Méthodes et conditions de réussite

Cet objectif commande la mise en place d'une gouvernance nouvelle associant la concertation autant que possible pour permettre de faire coïncider les échelles de temps vécues entre élus, citoyens et investisseurs....